

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 07219
Numéro SIREN : 844 538 561
Nom ou dénomination : 1PLUS

Ce dépôt a été enregistré le 20/10/2023 sous le numéro de dépôt 22942

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
1PLUS 25 BIS IMPASSE BOEILDIEU 94400 VITRY SUR SEINE FRANCE		25 BIS IMPASSE BOEILDIEU 94400 VITRY SUR SEINE FRANCE	
SIRET 84453856100011			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées IMPORT-EXPORT Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	126
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
			PV exonérées (art 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur

Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF Nom et adresse du prestataire

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE 100

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : **HUOR LEANG SONG**
Expert Comptable
58, av. de Choisy Bat A 21
75013 PARIS
Tél : 0153608398

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné : **HUOR LEANG SONG**
SIRET: 334 341 578 00030
Date : 24032023
Lieu :
Qualité :
Nom du signataire : *[Signature]*

CGA Viseur conventionné N° d'agrément CGA

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2022)

Si déposé néant, cochez la case

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e			
				f			
				g			
				h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j			
Montant des revenus répartis (5)				<i>Total (a à h)</i>			
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES <small>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :				
		a titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	a titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		a titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
			Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8	
J DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)						
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)						
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0 %	à 15 %	à 19 %				
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
MVLT réalisée au cours de l'exercice							
MVLT restant à reporter							
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)							
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice							

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2022

Désignation de l'entreprise 1 PLUS			Néant <input type="checkbox"/> *											
Adresse de l'entreprise 25 BIS IMPASSE BOIELDIEU 94400 VITRY SUR SEINE														
SIREN <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>8</td><td>4</td><td>4</td><td>5</td><td>3</td><td>8</td><td>5</td><td>6</td><td>1</td></tr> </table>						8	4	4	5	3	8	5	6	1
8	4	4	5	3	8	5	6	1						
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>1</td><td>2</td></tr> </table>			1	2	Durée de l'exercice précédent* <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>1</td><td>2</td></tr> </table>			1	2					
1	2													
1	2													
			Exercice N clos le											
			<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>1</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>2</td></tr> </table>			3	1	1	2	1	2	0	2	2
3	1	1	2	1	2	0	2	2						
ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3									
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012										
		Autres *	014	016										
	Immobilisations corporelles *		028	030										
	Immobilisations financières * (1)		040	042										
	Total I (5)		044	048										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052									
		Marchandises *		060	062									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	070									
		Autres* (3)		072	370 074	370								
	Valeurs mobilières de placement		080	082										
	Disponibilités		084	509 086	509									
	Charges constatées d'avance*		092	094										
Total II		096	878 098	878										
Total général (I + II)			110	878 112	878									
PASSIF				Exercice N 1	NET									
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	10 000									
	Écarts de réévaluation			124										
	Réserve légale			126										
	Réserves réglementées*			130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>131</td></tr> </table>)			131	132									
	131													
	Report à nouveau			134	(14 082)									
	Résultat de l'exercice			136	(126)									
	Provisions réglementées			140										
Total I			142	(4 207)										
Provisions pour risques et charges			Total II	154										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164										
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166										
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>169</td></tr> </table>)			169	172	5 086								
	169													
Produits constatés d'avance			174											
Total III			176	5 086										
Total général (I + II + III)			180	878										
RENOUVELLEMENTS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182								
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 1 PLUS		Néant <input type="checkbox"/> *		
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 31/12/2022		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210		
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services*	217		218	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises)*			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	126	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244		
	Rémunérations du personnel*			250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		
	Dotations aux amortissements*			254		
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259		262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	126	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(126)	
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294		
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	(126)	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	126	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexes A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	350	
	Dont divers	Créanc report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	648	
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	990	
		Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col 1 352	Déficit col 2 354
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
Déficits antérieurs reportables : * 14 082 dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col 1 370	Déficit col 2 372	

Désignation de l'entreprise : 1 PLUS

Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490		492		494		496			

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570		572		574		576		

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
		1		2		3		4		5	
		Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.									
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme*	Long terme					
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧			
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	⑨	⑩		
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : 1 PLUS Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	14 082
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés		983
Déficits reportables	984	14 082
Déficits de l'exercice	860	126
Total des déficits restant à reporter	870	14 208

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : 1 PLUS		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
		dont apprentis	657
		dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
		TOTAL 1	106
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Retrécissements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
		TOTAL 2	144
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
		TOTAL 3	152
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	du <input type="text"/> 160 au <input type="text"/>
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 8 4 4 5 3 8 5 6 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 1PLUS

ADRESSE (voie) 25 BIS IMPASSE BOIELDIEU

CODE POSTAL 94400 VILLE VITRY SUR SEINE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique GUAN Prénom(s) JIAN
 Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 100
 Naissance : Date 30081981 N° Département 99 Commune TIELING Pays CN
 Adresse : N° 25 Voie BIS IMPASSE BOIELDIEU
 Code Postal 94400 Commune VITRY SUR SEINE Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 8 4 4 5 3 8 5 6 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE IPLUS

ADRESSE (voie) 25 BIS IMPASSE BOIELDIEU

CODE POSTAL 94400 VILLE VITRY SUR SEINE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905
--	-----

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

1PLUS

Société par Actions Simplifiée à l'Associé Unique
au capital de 10.000 Euros
Siège social : 25 Bis, Impasse Boieldieu 94400 Vitry sur Seine
R.C.S: CRETEIL 844 538 561

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES DU 30 JUIN 2023

Le trente juin , l'an deux mille vingt trois à neuf heures, les actionnaires de la société **1 PLUS** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social sur convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Etait présent :

Monsieur GUAN Jian,
propriétaire de..... 100 Actions

100 Actions

Soit la totalité des actions composant le capital social. En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

L'Assemblée Générale est Présidée par **M. GUAN Jian**, Président de la société

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la société,

Il dépose également les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'examen de l'assemblée :

- le rapport de gestion ;
- le texte du projet des résolutions soumises à l'Assemblée ;
- l'inventaire, le bilan, compte de résultat et annexe arrêtés au 31 Décembre 2022;
- le registre des procès verbaux des Assemblées Générales.

Les membres de l'Assemblée déclarent qu'ils ont eu connaissance de ces documents et qu'ils ont pu consulter l'inventaire, avant l'Assemblée et dans les délais réglementaires.

Le Président déclare l'Assemblée régulièrement constituée pour

GJ

délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022;
- Rapport spécial de du Président sur les conventions visées à L 223-19 du nouveau code de commerce ;
- Approbation de ces comptes et conventions ;
- Affectation du résultat ;
- Quitus du Président ;
- Pouvoir pour dépôt et formalités ;
- Questions diverses.

Après avoir donné lecture des rapports du Président, il présente à l'assemblée les comptes annuels.

Enfin la discussion est ouverte.

Personne ne demande la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président approuve ces documents tels qu'ils lui ont été présentés faisant ressortir une perte de 126 euros.

L'Assemblée donne en conséquence à la Présidence quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve, dans les conditions prévues par l'article L 223-19 du nouveau code de commerce, chacune des conventions visées par les dispositions de cet article et présentées dans le rapport du Président.

Cette approbation, soumise à un vote distinct auquel n'ont pris part que les associés non intéressés est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide l'affectation de la perte de l'exercice soit 126 euros au poste de report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

GJ

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie, en tant que de besoin, les rémunérations perçues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 par :

- **M. GUAN Jian,**
Président de la Société NEANT

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes, à l'effet de satisfaire à toutes les formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité. L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à onze heures.

De tout ce dont il a été délibéré lors de cette Assemblée, il a été dressé le présent procès verbal.

Monsieur GUAN Jian,



1PLUS

Société par Actions Simplifiée à l'Associé Unique
au capital de 10.000 Euros
Siège social : 25 Bis, Impasse Boieldieu 94400 Vitry sur Seine
R.C.S: CRETEIL 844 538 561

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION
DU RESULTAT PROPOSE AU VOTE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, décide d'affecter
La perte de l'exercice 2022 qui s'élève à **256** euros au poste de report
à nouveau .

Pour Copie Certifiée Conforme

Le Président,

Monsieur *GUAN Jian*



1PLUS

Société par Actions Simplifiée à l'Associé Unique
au capital de 10.000 Euros
Siège social : 25 Bis, Impasse Boieldieu 94400 Vitry sur Seine
R.C.S: CRETEIL 844 538 561

RAPPORT DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Evolution prévisible et perspective d'avenir :

Il n'existe aucune opération en 2022 car la société est en sommeil en attendant la reprise.

L'exercice à venir devrait se dérouler dans les conditions incertaines et plus difficiles.

Cependant, compte tenu de la conjoncture actuelle, il paraît difficile de faire des prévisions avec exactitude.

- Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Depuis le 31 décembre 2022, date de la clôture de l'exercice, il n'existe aucun fait marquant.

GJ

- Activité en matière de recherche et de développement :

Nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RESULTAT - AFFECTATION

- Examen de comptes et résultat

Nous vous présentons en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement et de valorisation des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Nous n'avons réalisé aucun chiffre d'affaires à titre de cet exercice.

Les charges externes s'élèvent à 126 euros contre 294 euros de l'exercice dernier.

Nous n'avons pas de personnel et par conséquent la masse salariale est nulle.

Les charges d'exploitation de l'exercice atteignent au total 126 euros alors que celles de l'exercice dernier s'élèvent à 294 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 126 euros et de l'affecter au poste de report à nouveau.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société, s'élèvent à (-) 4.207 euros.

- Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quarter et 223 quinquies du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du code général des impôts.

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce.

GJ

Nous vous invitons à adopter les textes de résolutions qui sont
soumises à votre vote

Vous aurez en outre à donner quitus à votre Président pour
l'exercice de ses fonctions au 31 décembre 2022 et à vous prononcer sur
les conventions visées par l'Article L 223-19 du nouveau code de
commerce et faisant l'objet du rapport spécial du Président.

Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements
complémentaires que vous souhaitez obtenir.

Le Président,

Monsieur GUAN Jian



1PLUS

Société par Actions Simplifiée à l'Associé Unique
au capital de 10.000 Euros
Siège social : 25 Bis, Impasse Boieldieu 94400 Vitry sur Seine
R.C.S: CRETEIL 844 538 561

RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, il n'existe aucune convention conclue entre la société et les associés ou le Président.

Nous vous demandons, conformément à l'article L 223-19 du code de commerce, de statuer sur le présent rapport.

Le Président,

Monsieur GUAN Jian

